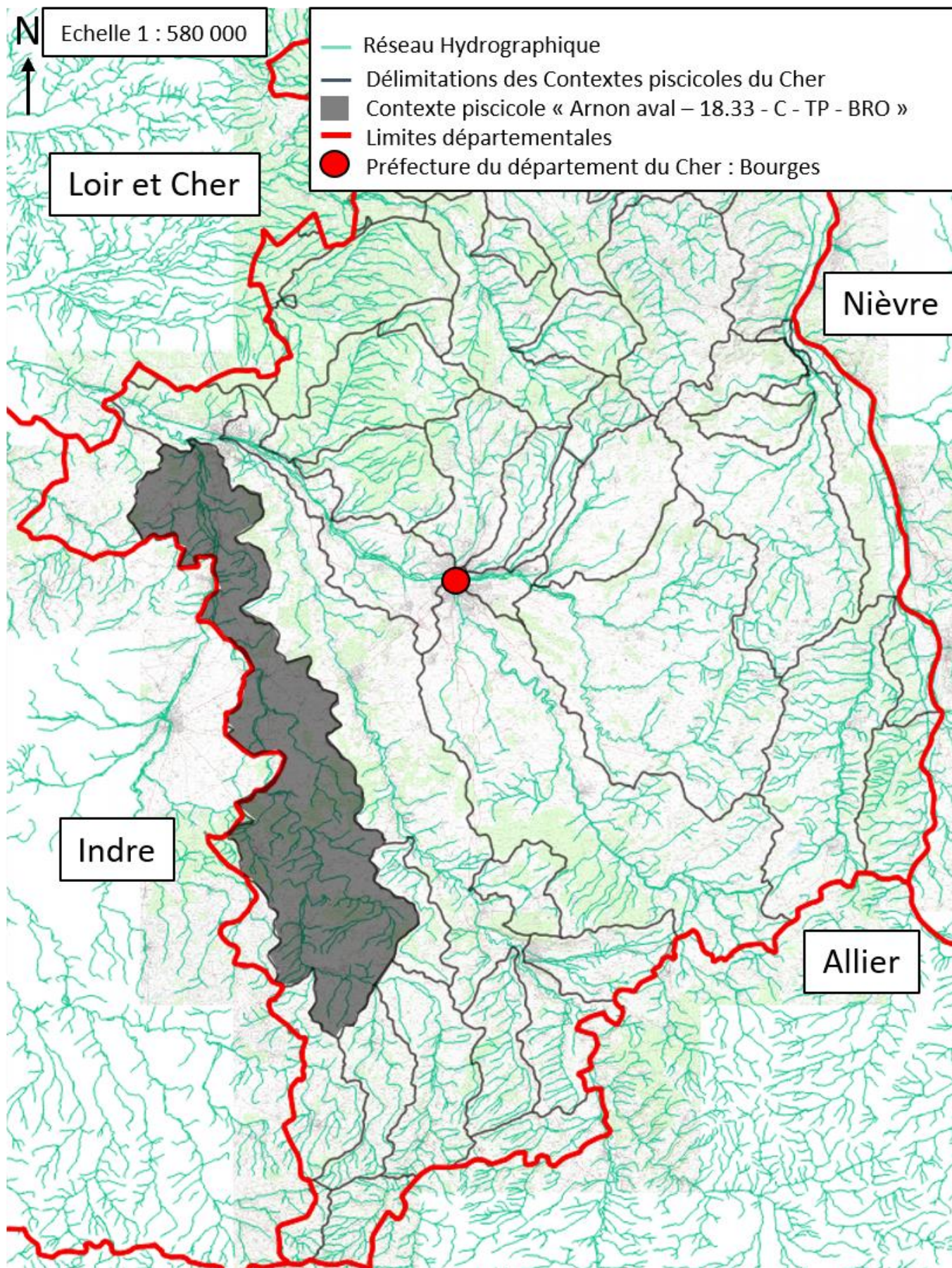


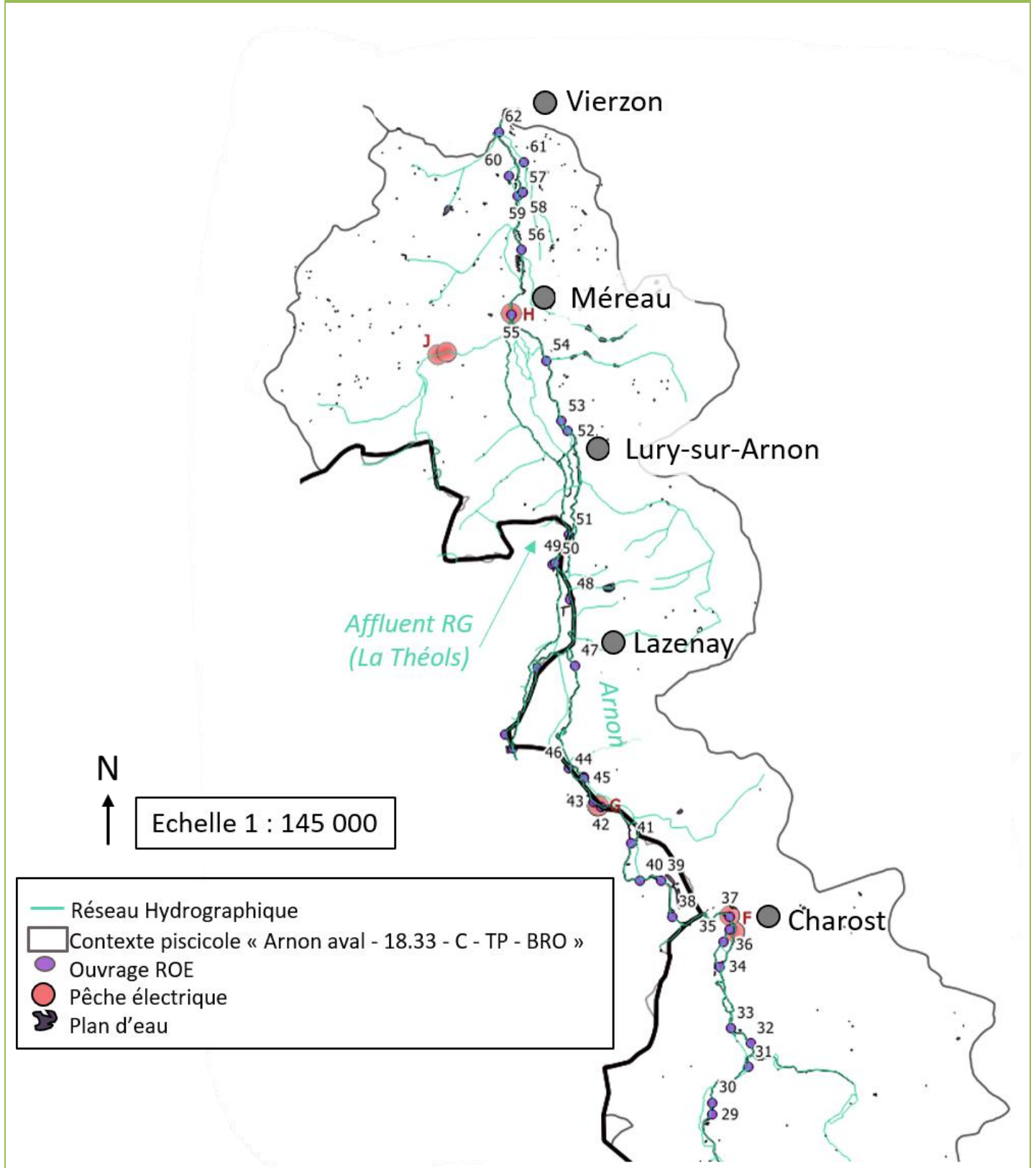


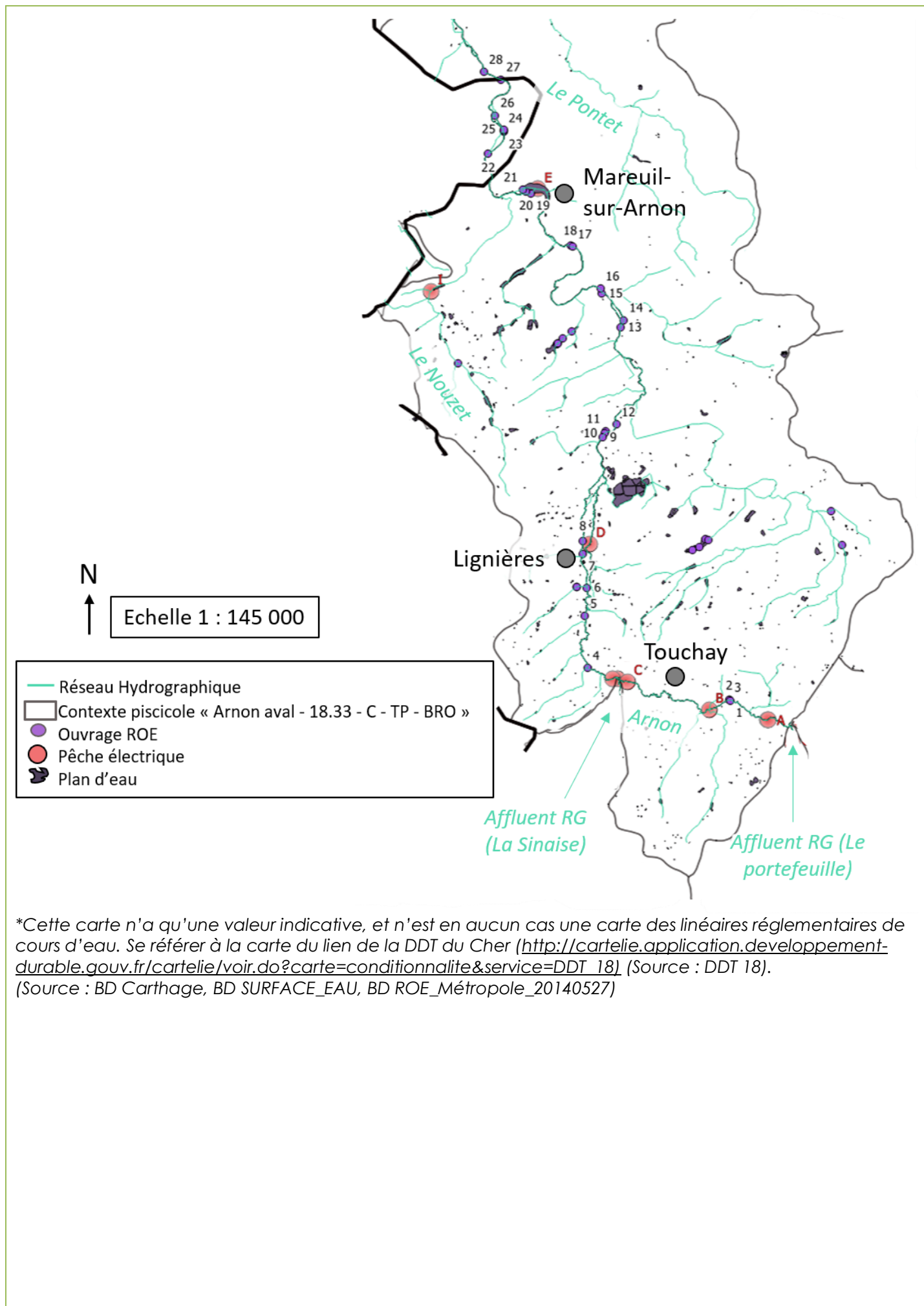
I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale





*Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18).
 (Source : BD Carthage, BD SURFACE_EAU, BD ROE_Metropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

Dans ce contexte, l'Arnon s'écoule dans les régions naturelles du Boischaud (de la confluence avec le Portefeuille jusqu'à Lignièrès), puis de la Champagne Berrichonne (de Lignièrès jusqu'à la confluence avec le Cher), dans un environnement essentiellement agricole (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*) ponctué de petits secteurs urbains, au relief moyennement à peu marqué de l'amont vers l'aval.

Ce contexte représente les tronçons médian et aval du cours d'eau, depuis la confluence avec le Portefeuille jusqu'à la confluence avec le Cher. Pour rappel l'Arnon prend sa source dans le département de la Creuse, au niveau de la commune de Saint-Marien. L'Arnon est un affluent en rive gauche du Cher, avec qui il conflue au niveau de la commune de Vierzon. Dans ce contexte piscicole, l'Arnon reçoit principalement de l'amont vers l'aval les débits du Portefeuille, de la Sinaise, de la Théols et de l'Herbon.

Au sein de ce contexte, l'Arnon est classé en deuxième catégorie piscicole.

L'Arnon connaît un déficit de débit en étiage, à mettre en lien avec la présence de prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation agricole, surtout en aval de la commune de Mareuil-sur-Arnon.

Les cours d'eau de ce contexte se situent en ZRE (zone de répartition des eaux) de type bassin hydrographique nommé « Bassin versant du Cher » (*Source : SIGES.BRGM*). Environ 7 prélèvements impactant les débits de l'Arnon ont été référencés pour l'alimentation en eau potable, et une trentaine de prélèvements impactant pour l'irrigation agricole (*Source : BE EauCéa 2011*).

Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilité aux nitrates depuis 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

En termes d'altérations, ce contexte pâtit essentiellement des conséquences d'anciens travaux hydrauliques très lourds ainsi que de la présence de très nombreux ouvrages infranchissables qui perturbent fortement la continuité écologique (transport sédimentaire et circulation piscicole), en cloisonnant son cours quasiment dès la confluence avec le Cher au niveau du barrage du « Terrichon » (commune de Vierzon).

Dans l'ensemble de ce contexte piscicole, on trouve régulièrement des traces de chenalisation/recalibrage/rectification (lit rectiligne sur-élargi, profil en long peu diversifié, hauteurs de berge importantes...), mais aussi des ouvrages qui perturbent ou interdisent la continuité écologique.

En effet, le cours de l'Arnon, notamment en aval de la commune de Mareuil-sur-Arnon, a connu des travaux hydrauliques très importants dont il existe d'ailleurs une archive télévisée (*Source : INA « Arnon la France défigurée »*). Ces travaux hydrauliques spectaculaires (recoupements de méandres et création d'un nouveau lit mineur chenalisé) ayant sur-élargi le lit de l'Arnon, de nombreux barrages à clapets ont été installés (d'anciens ouvrages ont également été modifiés) afin de maintenir un niveau d'eau suffisant dans le lit mineur, de rehausser la nappe d'accompagnement où sont réalisés des prélèvements, et également pour assurer l'alimentation en eau des moulins situés dans l'ancien lit de l'Arnon qui s'est mué en un nombre important de biefs.

N.B : En ce qui concerne les barrages à clapets, dont certains ne sont plus manœuvrables aujourd'hui, le transport de sédiments et la circulation piscicole peuvent être rétablis momentanément lorsque les clapets sont abaissés en cas de crue, ce qui n'est pas le cas des autres types de barrages présents dans ce contexte.

Dans le reste du contexte, où les travaux hydrauliques ont été plus « légers », il existe également plusieurs obstacles à la continuité sur l'axe principal, qui sont pour la plupart des ouvrages d'anciens moulins (et le plan d'eau sur cours de Mareuil-sur-Arnon). Le lit de l'Arnon présente dans plusieurs secteurs une incision importante de son lit mineur, avec des caractéristiques de cours d'eau recalibré (homogénéisation des faciès et des habitats, faible alternance de radiers et de mouilles, fonds sablo-graveleux colmatés).

Deux dispositifs de franchissement piscicole ont été implantés sur des ouvrages qui bloquaient la continuité écologique, mais leur efficacité n'est pas avérée (ROE42536 Barrage de Charost, ROE6330 Plan d'eau communal de Mareuil-sur-Arnon).

En ce qui concerne l'hydro-électricité, deux microcentrales situées à Reuilly et Saint-Hilaire-de-Court sont maintenant désaffectées (Source : SIAVAA), alors que celle située à Lury-sur-Arnon est encore officiellement en fonctionnement.

De nombreux plans d'eau sur cours interdisent la continuité écologique au niveau des affluents situés en amont de la commune de Mareuil-sur-Arnon, où un plan d'eau d'environ 35 hectares a été aménagé sur le cours de l'Arnon (ROE6330 Plan d'eau communal de Mareuil-sur-Arnon / passe à poisson à l'efficacité non avérée et existence d'une passe à canoë).

La présence de pâturages peut être à l'origine de la détérioration des berges par le piétinement du bétail, lorsqu'il n'existe pas de zones aménagées pour accéder au cours d'eau.

La vocation piscicole du contexte est cyprinicole, avec le brochet comme espèce repère. On notera la présence de lotes de rivière. On retrouve des frayères à brochets plus ou moins fonctionnelles dans l'ensemble du contexte, dont certaines ont été aménagées récemment par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval sur les communes de Lazenay, Saugy et Méreau (anciens méandres de l'Arnon). Le cloisonnement important de l'Arnon, et ce dès sa confluence avec le Cher, limite très fortement les possibilités de colonisation de ce contexte par l'anguille (et des contextes situés en amont), ainsi que les possibilités de déplacement pour les petits et grands migrateurs.

On trouve également des populations d'espèces invasives telles que des écrevisses américaines et depuis peu des écrevisses de Louisiane (surtout dans le plan d'eau de Massay), des ragondins, de la renouée du Japon, de la Jussie, et beaucoup de Berce du Caucase (Source : AFB, FD18).

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

III – Données générales

Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	Confluence avec le Portefeuille (Coordonnées XY : 645238, 6621806 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
	Aval	Confluence avec le Cher (Coordonnées XY : 625199, 6680110 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
Affluents	Amont en aval	Ru de « Vigonne » (Rive Gauche ; 3,07 km) Ru des « Arpents » (Rive Droite ; 1,58 km) Ru du Sanglier (Rive Gauche ; 6,50 km) Ru des « Bruères » (Rive Gauche ; 4,70 km) La Sinaise Ru des Biards (Rive Gauche ; 3,09 km) Ru des « Lances » (Rive Gauche ; 3,57 km) Ru des Bardées (Rive Gauche ; 1,55 km)

		<p>Ru des « Douras » (Rive Gauche ; 2,53 km)</p> <p>Le Baril (Rive Gauche ; 3,15 km)</p> <p>La Fausse Rivière (Rive Droite ; 10,00 km)</p> <p>Ru de la « Lande noire » (Rive Gauche ; 2,71 km)</p> <p>Ru de « l'étang de la Chelouze » (Rive Droite ; 5,30 km)</p> <p>Ru de « l'Echaudat » (Rive Gauche ; 3,41 km)</p> <p>Ru de l'Etang de Villiers (Rive Droite ; 18,83 km) et ses affluents</p> <p>Ru des « Epillates » (Rive Gauche ; 2,60 km)</p> <p>Ru du « Fenouillet » (Rive Gauche ; 4,47 km)</p> <p>L'Auzon (Rive Droite ; 7,75 km)</p> <p>Ru de Fontair (Rive Gauche ; 4,24 km)</p> <p>Ru de « l'Etang des Deux Queues » (Rive Gauche ; 4,98 km)</p> <p>Le Nouzet (Rive Gauche ; 15,45 km) et ses affluents</p> <p>Ru du Praslin (Rive Gauche ; 8,38 km)</p> <p>Ru du Pontet (Rive Droite ; 20,52 km) et ses affluents</p> <p>Ru de « Plou » (Rive Droite ; 5,56 km)</p> <p>Ru des « Fontaines » (Rive Droite ; 2,42 km)</p> <p>Ru de « Lazenay » (Rive Droite ; 3,06 km)</p> <p>Ru de la « Pinerie » (Rive Droite ; 1,51 km)</p> <p>Ru des « Maisons Neuves » (Rive Droite ; 2,24 km)</p> <p>Ru « Limeux » (Rive Droite ; 9,98 km)</p> <p>Ru des « Bergeries » (Rive Droite ; 5,62 km)</p> <p>L'Herbon (Rive Gauche ; 23,53 km) et ses affluents</p> <p>Ru de « Méreau » (Rive Droite ; 6,00 km)</p> <p>Ru de la « Motte » (Rive Gauche ; 3,96 km) et ses affluents</p> <p>Ru de la « Vesve » (Rive Droite ; 2,60 km)</p> <p>Ru de « l'Etang des Loges » (Rive Gauche ; 2,76 km)</p> <p><i>(Source : BD TOPO Carthage)</i></p>
	<p>Affluents d'autres contextes</p>	<p>La Sinaise (Rive Gauche ; 30,56 km)</p> <p><i>(Source : BD Carthage)</i></p>

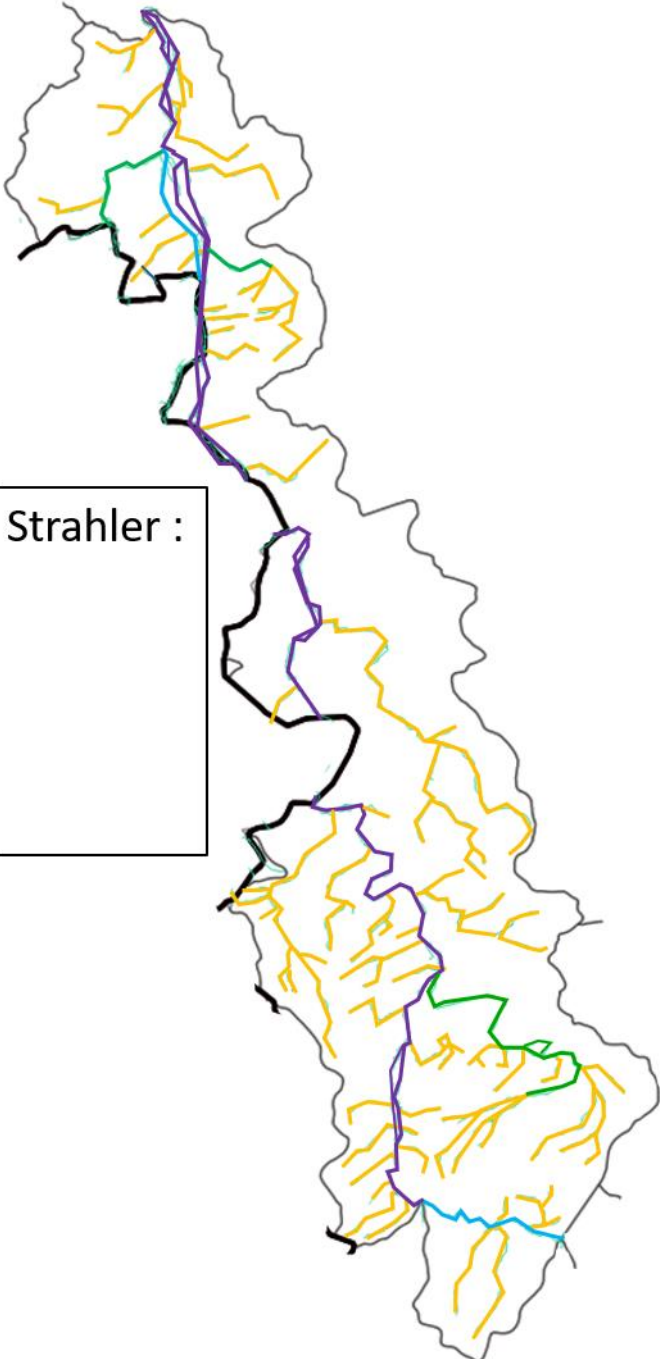
		adjacents	
Longueur en eau		Linéaire du cours principal	L'Arnon : 88,6 km (Source : BD Carthage)
		Linéaire total	L'Arnon et affluents (Département de l'Indre inclut) : 838,50 km (Source : BD Carthage)
Plans d'eau	Présence : ~ 895 plans d'eau (449,73 ha) - 14 plans d'eau ≥ 5 ha dont le plan d'eau de Mareuil-sur-Arnon (35ha) Surface totale « plan d'eau » du contexte : 0,73 % (Source : BD TOPO SURFACE_EAU)		
Surface contexte / bassin versant	Surface du contexte : 612 km ² Surface totale du bassin versant « Cher » : 1049 km ² Le contexte représente 58,34 % du BV (Source : BD QGIS FDAAPPMA18)		
Débit (cours principal)	L'Arnon à Mareuil-sur-Arnon ND L'Arnon à Méreau Module : 12,80 m ³ /s QMNA ₅ : 3,10 m ³ /s (Source : Banque HYDRO 2017)		
	Naturelle	Altitude amont	171 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		Altitude aval	93 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
	0,9 ‰		
Pente moyenne	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	1) ROE48080 Barrage de prise d'eau du moulin de Taunay : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable). 2) ROE48079 vanne de décharge du moulin de Taunay : absence de passe-à-poissons. 3) ROE48078 Moulin de Taunay : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable). 4) ROE48076 Moulin des Ternes : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute inférieure à 0,40 mètres (franchissable). 5) ROE48075 Moulin de Laveau : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).

			<p>6) ROE48072 Déversoir du moulin de l'Ecorce : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable).</p> <p>7) ROE48067 barrage déversoir du moulin à Draps : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).</p> <p>8) ROE48066 Moulin à Draps : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).</p> <p>9) ROE48065 Barrage du moulin de la Celle « amont » : absence de passe-à-poissons, ND.</p> <p>10) ROE48064 Barrage du moulin de la Celle : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable).</p> <p>11) ROE48063 Moulin de la Celle : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable).</p> <p>12) ROE87202 Moulin de Condé (détruit partiellement) : absence de passe-à-poissons.</p> <p>13) ROE87198 Prise d'eau du bief Forge Neuve : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,00 mètres (infranchissable).</p> <p>14) ROE87197 Radier du pont D115 : absence de passe-à-poissons.</p> <p>15) ROE42623 Barrage de prise d'eau du moulin d'Orléans : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable).</p> <p>16) ROE42633 Ancien moulin d'Orléans : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,5 mètres (infranchissable).</p> <p>17) ROE42601 Barrage de prise d'eau du moulin Bagnoux : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (peu franchissable).</p> <p>18) ROE42590 Ancien Moulin de Bagnoux : absence de passe-à-poissons.</p> <p>19) ROE42566 Plan d'eau communal de Mareuil-sur-Arnon : absence de passe-à-poissons.</p> <p>20) ROE73821 ND.</p> <p>21) ROE6330 Plan d'eau communal de Mareuil-sur-Arnon : passe-à-poissons à bassins successifs/passe à canoé, hauteur de chute de 2,00 mètres (peu franchissable).</p> <p>22) ROE87186 Passerelle Gouers : absence de passe-à-poissons.</p> <p>23) ROE87187 Prise d'eau du moulin de la Prée (détruit</p>
--	--	--	--

			partiellement) : absence de passe-à-poissons, ND.
			24) ROE87189 Bras de décharge du moulin de la Prée (partiellement détruit) : absence de passe-à-poissons.
			25) ROE87191 Seuil de décharge du moulin de la Prée : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable).
			26) ROE87192 Moulin de la Prée : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).
			27) ROE87195 Moulin Chétif (détruit partiellement) : absence de passe-à-poissons.
			28) ROE100246 Moulin de Soulas : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,00 mètre (infranchissable).
			29) ROE100243 Moulin Trompe Souris : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable).
			30) ROE100245 Moulin Anvailles : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable).
			31) ROE100244 Moulin de Boissereau : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable).
			32) ROE100242 Moulin Neuf : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable).
			33) ROE100241 Moulin de Saugy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable).
			34) ROE42527 Barrage de prise d'eau du moulin de Charost : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable).
			35) ROE42525 Déversoir de l'ancien moulin de Charost : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable).
			36) ROE42523 Ancien moulin de Charost : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable).
			37) ROE42536 Barrage de Charost : passe-à-poissons à bassins successifs, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).
			38) ROE15473 Seuil en rivière à Saint-Georges-sur-Arnon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).
			39) ROE15475 Seuil en rivière à Saint-Georges-sur-Arnon :

			<p>clapet basculant, hauteur de chute de 1,20 mètres (franchissable).</p> <p>40) ROE15476 Seuil en rivière à Saint-Georges-sur-Arnon (détruit partiellement) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (franchissable).</p> <p>41) ROE15478 Pelle du Poncet : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).</p> <p>42) ROE16459 Barrage de Migny absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,30 mètres (infranchissable).</p> <p>43) ROE16456 Barrage à enrochement de Migny : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,00 mètres (infranchissable).</p> <p>44) ROE93094 Seuil sur le ru de la prairie de Poisieux : absence de passe-à-poissons.</p> <p>45) ROE93095 Busage sur le ru de la Prairie Poisieux : absence de passe-à-poissons.</p> <p>46) ROE16450 Barrage de Laveau : absence de passe-à-poissons.</p> <p>47) ROE42506 Barrage de Lazenay : clapet basculant, hauteur de chute de 1,20 mètres (franchissable).</p> <p>48) ROE42509 Ancien barrage du moulin de Gué (détruit partiellement) : absence de passe-à-poissons.</p> <p>49) ROE42491 Barrage du bief du moulin de la Cour : absence de passe-à-poissons.</p> <p>50) ROE16438 Barrage du moulin de Cour : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,35 mètres (infranchissable).</p> <p>51) ROE42482 Barrage de Fussay : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,00 mètres (infranchissable).</p> <p>52) ROE42477 Moulin de la Roche : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 4,00 mètres (infranchissable).</p> <p>53) ROE42475 Barrage du moulin de la Roche : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 4,00 mètres (infranchissable).</p> <p>54) ROE42470 Barrage de Guérigny : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable).</p> <p>55) ROE42436 Radier de pont CD 18E : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable).</p>
--	--	--	---

		<p>56) ROE105397 Seuil des communaux d'Alnay : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,81 mètres (infranchissable).</p> <p>57) ROE73193 Passage d'eau des anciennes vanes de décharges du moulin de port-Dessous : passe à bassins successifs, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).</p> <p>58) ROE42466 Batardeau du bief du moulin de Port-Dessous : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,50 mètres (infranchissable).</p> <p>59) ROE41345 Barrage de prise des anciens moulins de Port-Dessous et de la Chaponnière (détruit partiellement) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,34 mètres (franchissable).</p> <p>60) ROE42438 Ancien moulin de la Chaponnière : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,00 mètre (infranchissable).</p> <p>61) ROE41277 Ancien moulin de Port-Dessous (détruit partiellement) : absence de passe-à-poissons.</p> <p>62) ROE41233 Barrage de prise d'eau de l'ancien moulin de la Beuvrière : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,50 mètres (infranchissable).</p> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527) Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.</p>	
		<p>Hauteur cumulée référencée</p>	<p>HC ~ 59,50 mètres</p>
		<p>0,2 ‰</p>	
	<p>Taux d'étagement (et autres)</p>	<p>Taux d'Etagement : 80,40 % (Catégorie 6 / très mauvais, proche mauvais) Taux de Fractionnement : 0,06 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 1,43 km</p>	

<p>Rang de Strahler</p>	 <p>Rang de Strahler :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 1 — 2 — 3 — 4 — 5 <p style="text-align: right;"><i>(Source : BD SYRAH)</i></p>
<p>Géologie</p>	<p>Couche de Jurassique inférieur (Lias) de la confluence avec le Portefeuille à Saint-Hilaire-en-Lignières (Calcaires et argiles).</p> <p>Couche de Jurassique moyen (Dogger) de Saint-Hilaire-en-Lignières à Mareuil-sur-Arnon (Calcaires).</p> <p>Couche de Jurassique supérieur (Malm) et d'Eocène (sables, argiles, grès, calcaires lacustres) de Mareuil-sur-Arnon à la confluence avec le Cher (calcaires et marnes).</p> <p>Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents).</p> <p><i>(Source : BRGM)</i></p>
<p>Assainissement</p>	<p>Système d'assainissement Collectif</p> <p>Celle-Condé : STEP/STEU 460 EqHab « conforme en équipement et en performance ».</p> <p>Lagunage 2006.</p> <p>Rejet de STEP/STEU dans l'Arnon.</p>

Lignières : STEP/STEU 2000 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1980.
Rejet de STEP/STEU dans l'Arnon.

Saint-Baudel : STEP/STEU 150 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Lagunage 1990.
Rejet de STEP/STEU dans l'Auzon (affluent de l'Arnon).

Mareuil-sur-Arnon : STEP/STEU 900 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1978.
Rejet de STEP/STEU dans l'Arnon.

Chezal-Benoit : STEP/STEU 850 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1969.
Rejet de STEP/STEU dans le Nouzet (affluent de l'Arnon).

Saint-Ambroix : STEP/STEU 280 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres plantés 2012.
Rejet de STEP/STEU dans l'Arnon.

Charost : STEP/STEU 2000 EqHab « « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1981.
Rejet de STEP/STEU dans l'Arnon.

Lazenay : STEP/STEU 60 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres biologiques.
Rejet de STEP/STEU dans l'Arnon.

Massay : STEP/STEU 1300 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1976.
Rejet de STEP/STEU dans l'Herbon (affluent de l'Arnon).

Méreau : STEP/STEU 750 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1982.
Rejet de STEP/STEU dans le ruisseau de Méreau (affluent de l'Arnon).

La commune de Saint-Hilaire-de-Court rejette ses eaux usées sur la commune de Vierzon

Vierzon : STEP/STEU 46000 EqHab « « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 2002.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.

Station d'assainissement du département de l'Indre ayant une potentielle influence sur la qualité de l'eau de l'Arnon :

Ségry : STEP/STEU 580 EqHab « « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1980.
Rejet de STEP/STEU dans le ru du Praslin (puis dans l'Arnon).

Saint-Georges-sur-Arnon : STEP/STEU 300 EqHab « « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 2001.
Rejet de STEP/STEU dans l'Arnon.

Migny : STEP/STEU 180 EqHab « « conforme en équipement et en performance ».
Filtres plantés ND.
Rejet de STEP/STEU dans l'Arnon.

Reuilly : STEP/STEU 2500 EqHab « « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1995.

Rejet de STEP/STEU dans l'Arnon.

Saint-Pierre-de-Jards : STEP/STEU 75 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».

Filtres plantés 2002.

Rejet de STEP/STEU dans l'herbon.

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

(Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).

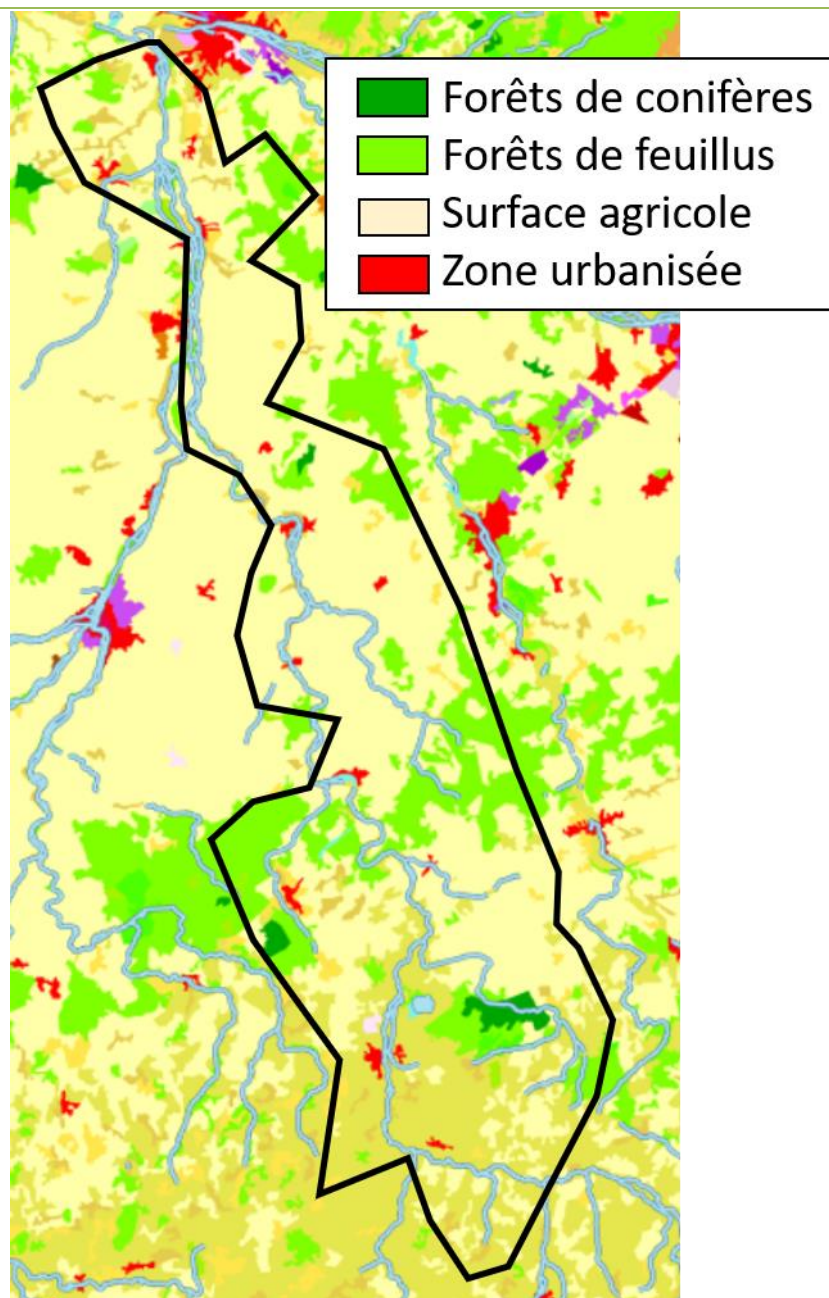
Système d'assainissement non-collectif

Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » :

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou=> (Source : DGCL).

Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)

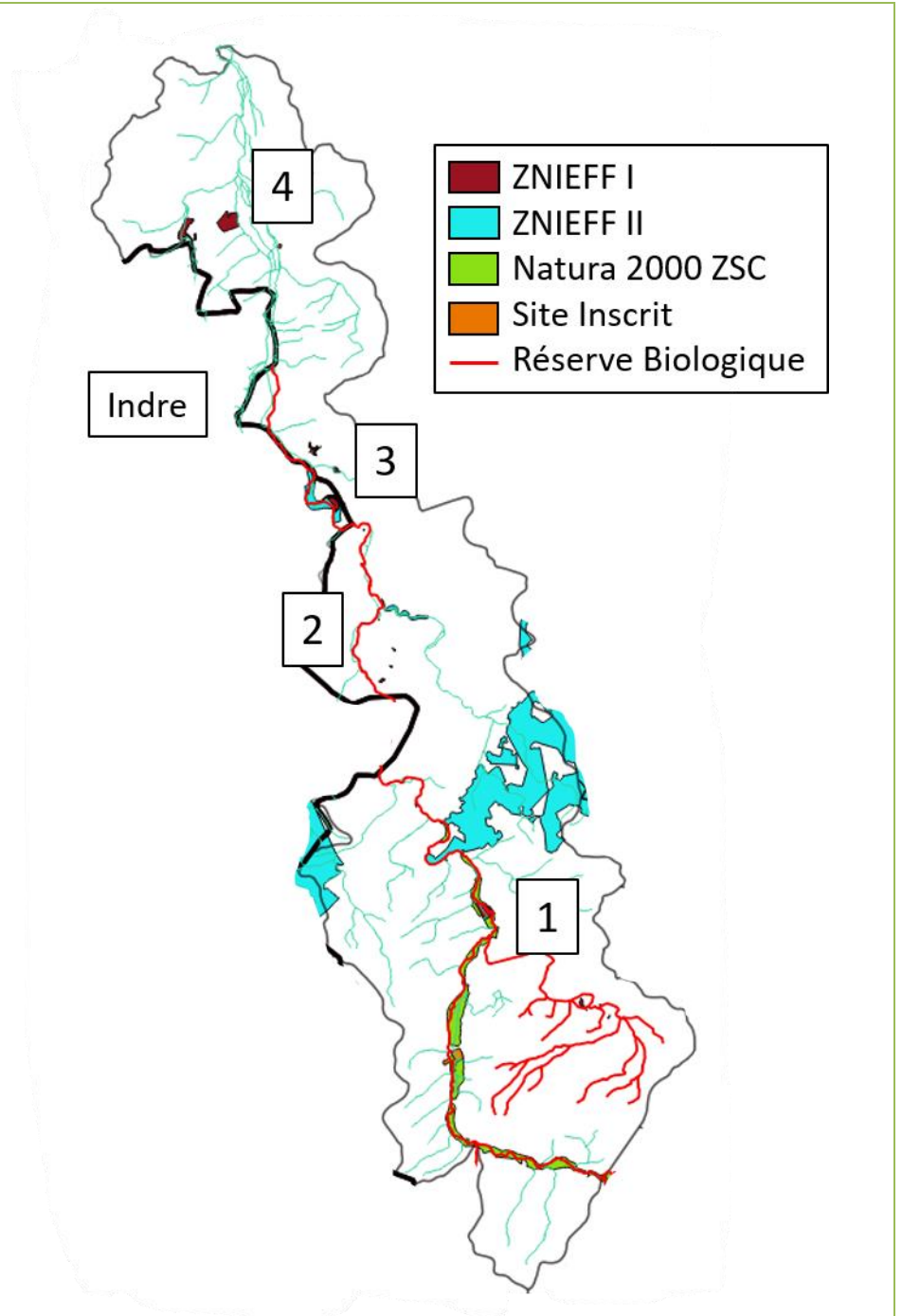
Occupation du
sol



Le contexte est globalement situé en zone agricole (Source : BD Corine Land Cover).

<p>Industrie</p>	<p>« Sandvik Materials Technology France SAS » Soumis à redevance rejet 2015 Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires à Charost (SIREN 501352033) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, métaux toxiques, oxydes d'azotes, matières inhibitrices, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).</p> <p>« Centre hospitalier Georges Sand » Soumis à redevance rejet 2015 Activités hospitalières à Chezal-Benoit (SIREN 261803654) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, matières inhibitrices, SELSS et impact sur la DCO et la DBO5).</p> <p>« SMIPE SARL » Soumis à redevance rejet 2015 Traitement et revêtement des métaux à Méreau (SIREN 653720508) : rejet dans les eaux de surface (MES, métaux toxiques, Phosphate, nitrate réductase, matières inhibitrices et impact sur la DCO et la DBO5).</p> <p><i>(Source : SDAGE Loire-Bretagne)</i></p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>« L'Arnon de l'aval du barrage de Sidiailles jusqu'à la confluence avec le Cher ».</p> <p>« L'étang de Villiers et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon ».</p> <p>« L'Auzon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon ».</p> <p><i>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</i></p>
	<p>L.214-17 Liste 2</p>	<p>« L'Arnon de la confluence avec l'Etang de Villiers jusqu'à la confluence avec le Cher »</p> <p><i>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</i></p>
	<p>Décret Frayères</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « L'Arnon de la confluence avec le Portefeuille jusqu'à la confluence avec le Cher ». - Liste 1 Frayères poissons « L'Herbon de la Limite départementale Indre-Cher "la Châtaignerie" jusqu'à la confluence avec l'Arnon ». - Liste 2 Frayères poissons « L'Arnon de la confluence avec le Portefeuille jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Pontet ». - Liste 2 Frayères poissons « L'Arnon de la confluence avec le ruisseau du Pontet jusqu'à la confluence avec le Cher "Taille de l'Embouchure" ». <p><i>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</i></p>

Autres...



- Natura 2000 ZSC :
 - 1) « Basse Vallée de l'Arnon ».
 - 2) « Ilots de marais et coteaux calcaires au Nord-Ouest de la Champagne Berrichonne ».
 - 3) « Site à Chauves-souris de Charost ».
- ZNIEFF I :
 - 1) « Pelouses et fourrés du bois du Crot », « Prairies de Beauvoir », « Prairie humide du bois de Passa ».
 - 2) « Pelouses du Trou à Ragot », « Pelouse de Boissereau », « Pelouse du Moulin Neuf ».
 - 3) « Pelouses de Reaux », « Pelouses des Varroux ».
 - 4) « Marais de Luard », « Pelouses et marais de la Chataignerie ».
- ZNIEFF II :
 - 1) « Bois de Thou », « Forêt de Chœurs-Bommiers ».
 - 2) « Marais du Pontet ».
 - 3) « Vallée de l'Arnon : Boucle de Roussy ».

	<ul style="list-style-type: none"> - Site Inscrit : <ul style="list-style-type: none"> 1) « Parc du château de Lignières » 2) / 3) / 4) « Vieux village de Lury-sur-Arnon » - Réservoir Biologique N°269 : L'Arnon depuis la confluence avec la Sinaise jusqu'à la confluence avec la Théols. - Réservoir Biologique N°268 : L'Arnon et ses affluents depuis la retenue de Sidiailles jusqu'à la confluence avec la Sinaise. - Réservoir Biologique N°267 : L'étang de Villers et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon. - Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire). <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr/ DREAL Centre)</p>
SDAGE / SAGE	SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Cher amont (Mise en œuvre 2015-2019)
Structure Locale de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Touchay « le Brochet » - AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Châtelet/Morlac « l'Amicale des pêcheurs de Saint-Pierre-les-Bois/Le Châtelet/Morlac » - AAPPMA Lignières « l'Union amicale des pêcheurs à la ligne » - AAPPMA Mareuil-sur-Arnon « le Vairon mareuillois » - AAPPMA Charost « La Brochet charostais » - AAPPMA Lury-sur-Arnon « La Brème » - AAPPMA Massay « l'Ablette » - AAPPMA Saint-Hilaire-de-Court « La Brème » <p>AAPPMA du département de l'Indre (influence des déversements sur le contexte de l'Arnon) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Reuilly "le Gardon frit » - AAPPMA Issoudun "la Rippe" <p>(Source : federationpeche18.fr)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA) - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique sur l'Arnon (SIRAH)
Enjeux PLAGEPOMI	<p>Anguille (ANG) : L'Arnon de la confluence avec le Cher à la confluence avec le ru de l'Etang Villiers.</p> <p>(Source : SDAGE Loire-Bretagne)</p>
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	Contrat territorial Arnon aval (opération en cours 2015-2019)

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR0333c	L'Arnon et ses affluents depuis la retenue de Sidaillles jusqu'à la confluence avec la Sinaise	1ère et 2ème catégorie piscicole Contexte salmonicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2015	Bon Etat / 2015	Bon Etat / ND	Médiocre (2015) Station 04067313 Arnon à Ids-Saint-Roch	ND (2016) Station 04067313 Arnon à Ids-Saint-Roch
FRGR0334a	L'Arnon depuis la confluence avec la Sinaise jusqu'à la confluence avec la Théols	2ème catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	/	/
FRGR1995	L'Auzon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon	2ème catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2015	Bon Etat / 2015	Bon Etat / ND	/	/
FRGR0334b	L'Arnon depuis la confluence avec la Théols jusqu'à la confluence avec le Cher	2ème catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Bon (2016) Station 04067350 Arnon à Poisieux Bon (2016) Station 04067700 Arnon à Méreau	Très Bon (2015) Station 04067350 Arnon à Poisieux Très Bon (2016) Station 04067700 Arnon à Méreau
FRGR2004	Le Nouzet et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon	2ème catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Moyen (2016) Station 04461003 Nouzet à Mareuil-sur-Arnon	ND (2016) Station 04461003 Nouzet à Mareuil-sur-Arnon

		naturelle					
FRGR2040	Le Pontet et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Mauvais (2009) Station 04461000 Pontet à Civray	ND (2016) Station 04461000 Pontet à Civray
FRGR2094	Le ruisseau de Lury-sur-Arnon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	/	/	/	/	/
FRGR2106	L'Herbon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Moyen (2016) Station 04061002 Herbon à Massay	ND (2016) Station 04061002 Herbon à Massay

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet (BRO)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Brochet (BRO), Anguille (ANG), Vandoise (VAN), Bouvière (BOU)
Etat fonctionnel	Perturbé
Zonation piscicole	Zone cyprinicole Zone à Ombre et Brèmes
Biocénotypes	B6-8 actuel (Source : PDPG 2002) B6-7 et B8-9 historique à la confluence avec le Cher (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA, LPP, VAI , LOF, CHE, GOU , HOT, BAF , SPI, VAN/HOT, EPT, BOU, BRO, PER, GAR , ABL, PSR, BRB, GRE, ROT, SIL, OCL, ANG
Peuplement théorique	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU , HOT, BAF, LOT, SPI, VAN, EPT , BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ABL, CAR, PSR, CCO, SAN, BRB, BRE, GRE, PES, ROT, ANG
Présence de poissons migrateurs	Anguille (ANG) (Source : SDAGE Loire-Bretagne / Pêche FDAAPPMA).
Présence d'espèces invasives et nuisibles	Signalement d'écrevisses américaine (Source : DREAL Centre) Poissons chats (PCH), Silure (SIL), Perche Soleil (PES), Pseudorasbora (PSR) (Source : BD Pêches FDAAPPMA18)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A « Les Baudons » (Ids-Saint-Roch) / l'Arnon (FRGR0333c)	2011	IPR = 8,00 « Bon Etat » (Source : Aquabio BE)	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, CHE, GOU , HOT, BAF, LOT, SPI, VAN, BOU , BRO, PER, GAR, ABL , ROT, OCL	Pêche complète
	2015	IPR = 10,90 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, LPP, VAI , LOF, CHE, GOU , HOT, BAF, SPI , VAN, BOU , GAR, ABL , PSR, SAN, PES, PCH, OCL	
		IPR = 8,93 « Bon Etat » (Source : Aquabio BE)	ND	
B « Le Pré de Courty » (Ids- Saint-Roch) / L'Arnon (FRGR0333c)	2012	IPR = 13,00 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, LPP, VAI , LOF, CHE, GOU , HOT, BAF, LOT, SPI, VAN, BOU , PER, GAR, ABL, GRE, PES, ROT,	Pêche de recherche d'espèce

			PCH, ANG, OCL	
C « La Jonchère » (Touchay) / L'Arnon (FRGR0334a)	2017	IPR = 7,73 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, VAI , LOF, CHE, GOU , HOT, BAF, SPI , BOU , ABL, PES, OCL	Pêche complète
	2017	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, VAI , LOF, CHE, GOU , HOT, BAF, SPI , BOU , ABL, PSR, OCL	Pêche en bateau
D « Les Coutures / la Fausse Rivière » (Lignièrès) / L'Arnon (FRGR0334a)	2011	IPR = 7,71 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, LPP, LOF, CHE, GOU , HOT, BAF, LOT, SPI, VAN, BOU, GAR, ABL, PSR , SAN, GRE, OCL	Pêche complète
E « Plan d'eau de Mareuil-sur- Arnon » (Mareuil- sur-Arnon) / L'Arnon (FRGR0334a)	2017	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, GOU, BOU , ABL, CAR, PSR, PES, PCH	Pêche en bateau
F (Charost) / L'Arnon (FRGR0334a)	2017	IPR = 15,07 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, VAI , LOF, CHE , GOU , HOT, VAN, BOU, BRO, PER, GAR , TAN, ABL , PSR, GRE, ANG, OCL	Pêche complète
		IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	/	Pêche de recherche d'espèce
G « Migny » (Poisieux) / L'Arnon (FRGR0334a)	2010	IPR = 12,05 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA , VAI, CHE , GOU, HOT , BAF, SPI, VAN, BRO, PER, GAR, TAN, BRB, ROT, ANG	Pêche complète
	2012	IPR = 8,33 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, VAI , LOF, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, BOU , PER, GAR, TAN, ABL, CAR, PSR, ANG	
	2014	IPR = 7,23 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, VAI , LOF, CHE , GOU , HOT, BAF, SPI , VAN/HOT, BOU , GAR, ABL, PSR , PES, ROT, ANG	
	2016	IPR = 7,40 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	ND	
H « Le Port » (Méreau) / L'Arnon (FRGR0334a)	2010	IPR = 12,33 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, VAI, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, BOU, PER, GAR, TAN, ABL, ANG, OCL	Pêche complète

	2013	IPR = 8,41 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, VAI , LOF, CHE , GOU , HOT, BAF , SPI, VAN/HOT, EPT, BOU, BRO, PER, GAR , ABL, BRB, ROT, SIL, ANG	
	2015	IPR = 9,22 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, VAI , LOF, CHE, GOU , HOT, BAF, SPI, VAN/HOT, BOU, BRO, PER, GAR , ABL, PSR, SIL, ANG, OCL	
I « Carrefour de Nouzet » (Chezal- Benoit) / Le Nouzet (FRGR2004)	2016	IPR = 15,58 « Bon Etat » (Source : OSUR SDAGE Loire- Bretagne)	ND	Pêche complète
	2014	IPR = 15,60 « Bon Etat » (Source : Aquabio BE)	CHA, LOF, CHE, GOU, PER, PCH	
J « proche STEP » (Massay) / L'Herbon (FRGR2106)	2018	IPR = 27,00 « Etat Mauvais » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, TRF, VAI , LOF, CHE, GOU, BAF, VAN, BRO	Pêche complète
	2016	IPR = 19,60 « Etat Médiocre » (Source : Aquabio BE)	CHA, VAI , LOF, CHE , GOU, VAN , EPT, BRO, PER, GAR, ABL, BRE	
	2017	IPR = 17,10 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA , VAI , LOF, CHE, GOU, VAN, EPT, PSR	
Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin de l'Arnon montre un peuplement piscicole en adéquation avec la classe biotypologique.				

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« Les Baudons » (Ids-Saint-Roch) / L'Arnon (FRGR0333c)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN		15				16	19
	IBMR							
	IBD		12,50				9,10	14,20
« Migny » (Poisieux) / L'Arnon (FRGR0334b)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide		Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen

	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN							
	IBMR		8,03		7,23		8,65	8,30
	IBD	16,10	15,60	14,00	15,80	15,10	15,40	15,40

« Le Port » (Méreau) / L'Arnon (FRGR0334b)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN							
	IBMR	7,28		7,00		7,70		7,41
	IBD	15,80	16,70	15,00	14,70	15,10	15,10	13,80

(Massay) / L'Herbon (FRGR2106)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide	Moyen						

	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN	18						
	IBMR							
	IBD							
(Mareuil-sur-Arnon) / Le Nouzet (FRGR2004)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN	10		16				
	IBMR							
	IBD			14,10				

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale

Tmj max : Température moyenne journalière maximale

ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières

Tmp : Température moyenne de la période

Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds

Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

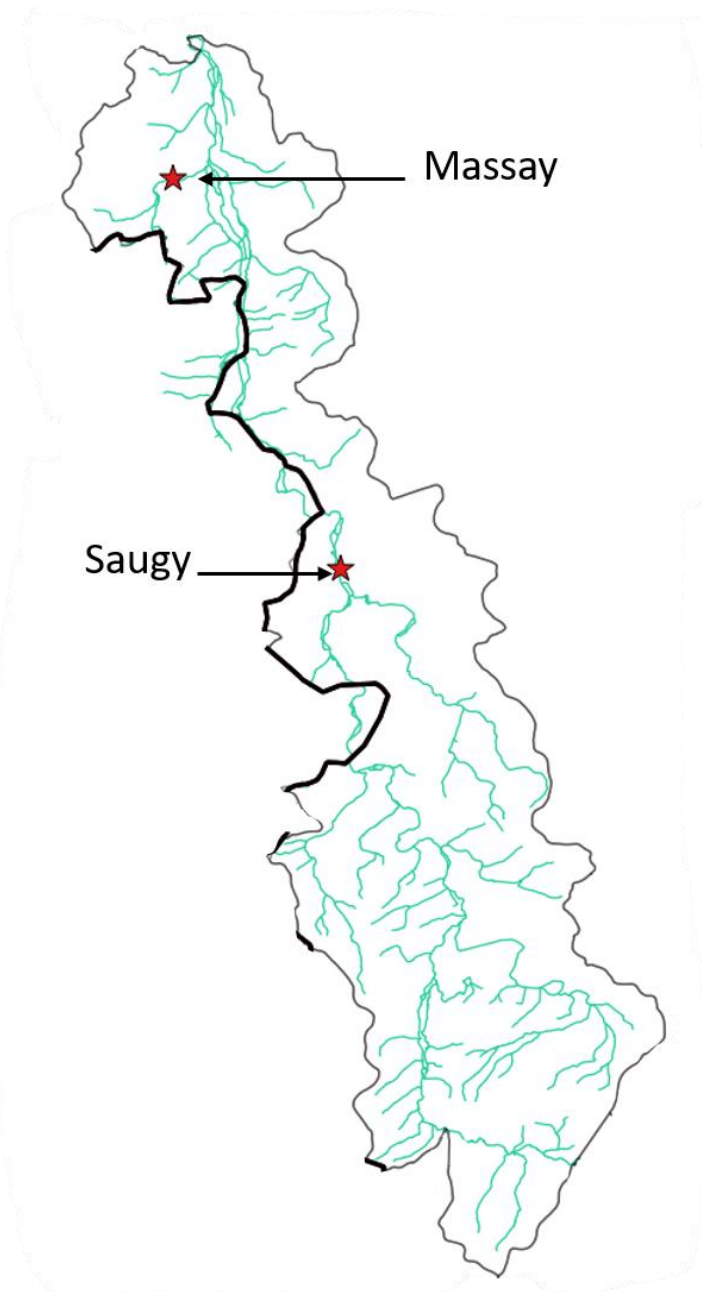
%j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

%j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C

%j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : $\leq 0^\circ\text{C}$
- Limite létale supérieure : $\geq 25^\circ\text{C}$
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C



Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2016 - 2017	2016 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013- 2012	2012- 2011	2011- 2010	2010 - 2009
« Aval D149 » (Saugy) / L'Arnon (FRGR0334a)	Tmj min					3,10			
	Tmj max					24,10			
	Tmp					12,40			
	Tm30j max					21,07			
	%j Tmj 4-19					84,00			
	%j Tmj <4					3,00			
	%j Tmj >19					13,00			
« Aval STEP » (Massay) / L'Herbon (FRGR2106)	Tmj min	2,40							
	Tmj max	20,60							
	Tmp	12,36							
	Tm30j max	18,37							
	%j Tmj 4-19	92,00							
	%j Tmj <4	3,00							
	%j Tmj >19	5,00							
« Aval STEP » (Massay) / L'Herbon (FRGR2106) <u>Attention</u> : données de la période estivale du 26/05/16 au 09/09/16 (107 jours seulement)	Tmj min	14,20							
	Tmj max	20,50							
	Tmp	16,93							
	Tm30j max	18,12							
	%j Tmj 4-19	91,00							
	%j Tmj <4	0							
	%j Tmj >19	9,00							

D'après les données thermiques acquises sur le contexte, on peut voir que la température de l'eau est

comprise dans la gamme de températures du referendum thermique de la plupart des espèces piscicoles « cibles » pour plus de 80% de l'année (entre 4°C et 19°C).

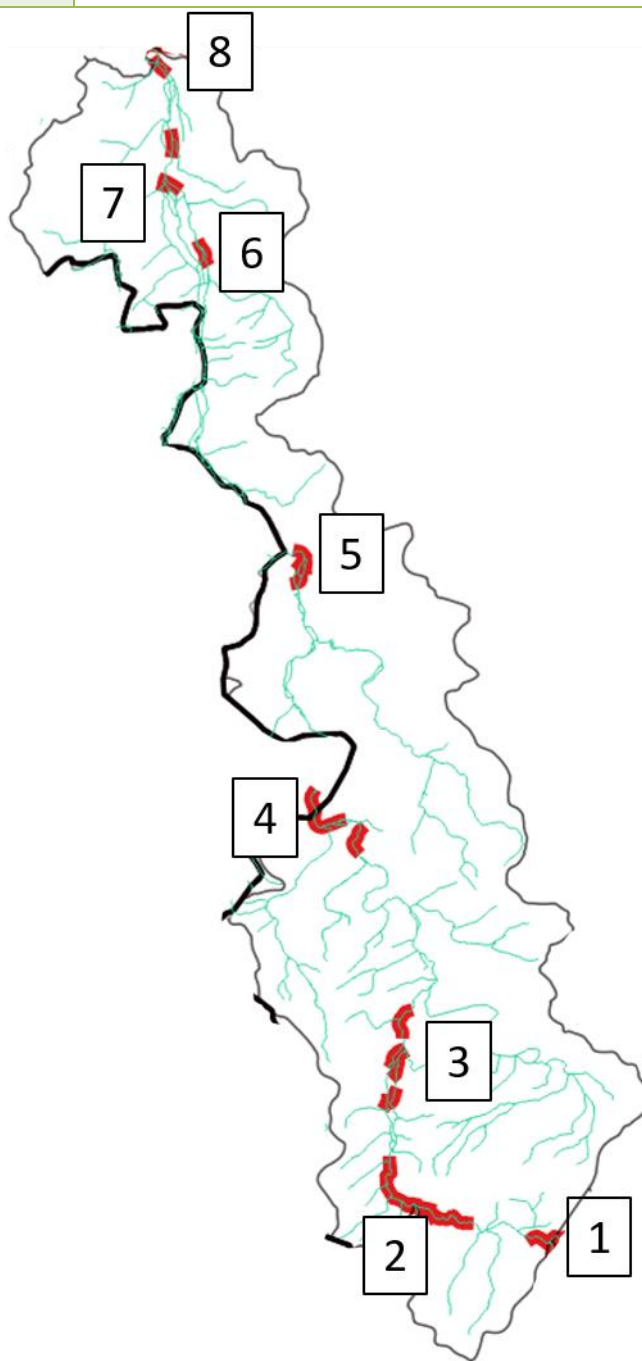
(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	AAPPMA Touchay « le Brochet »	52 adhérents (Effectif 2017) 45 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Châtelet/Morlac « l'Amicale des pêcheurs de Saint-Pierre-les-Bois/Le Châtelet/Morlac »	81 adhérents (Effectifs 2017) 76 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Lignières « l'Union amicale des pêcheurs à la ligne »	123 adhérents (Effectif 2017) 117 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Mareuil-sur-Arnon « le Vairon Mareuillois »	48 adhérents (Effectif 2016) 54 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Charost « La Brochet Charostais »	105 adhérents (Effectifs 2017) 95 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Lury-sur-Arnon « La Brème »	39 adhérents (Effectif 2017) 38 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Massay « l'Ablette »	226 adhérents (Effectif 2017) 135 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Saint-Hilaire-de-Court « La Brème »	57 adhérents (Effectif 2017) 274 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Reully «le Gardon frit »	Cf FDAAPPMA36

Associations de pêche non agréées

/

Parcours de pêche

- 1) AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Châtelet/Morlac « l'Amicale des pêcheurs de Saint-Pierre-les-Bois/Le Châtelet/Morlac »
 - 1,3 km de rives de parcours pêche sur l'Arnon.
 Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.
- 2) AAPPMA Touchay « le Brochet »
 - 5,5 km de rives de parcours pêche sur l'Arnon.
 Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.
- 3) AAPPMA Lignièrès « l'Union amicale des pêcheurs à la ligne »
 - 8,8 km de rives de parcours pêche sur l'Arnon.
 - 3 ha / 1 km de rives du plan d'eau communal.
 Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.
- 4) AAPPMA Mareuil-sur-Arnon « le Vairon mareuillois »

	<ul style="list-style-type: none"> - 5 km de rives de parcours pêche sur l'Arnon. - 35 ha / 4 km de rives de parcours pêche dans l'étang de Mareuil-sur-Arnon <p>Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p>5) AAPPMA Charost « La Brochet charostais »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4,5 km de rives de parcours pêche sur l'Arnon. - 1,5 ha / 0,5 km Etang de Poisieux <p>Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p>6) AAPPMA Lury-sur-Arnon « La Brème »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3,4 km de rives de parcours pêche sur l'Arnon. <p>Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p>7) AAPPMA Massay « l'Ablette »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4,1 km de rives de parcours pêche sur l'Arnon. - 5 ha / 1,5 km Plan d'eau Les Patureaux de Sailly. <p>Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p>8) AAPPMA Saint-Hilaire-de-Court « La Brème »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,7 km de rives de parcours pêche sur l'Arnon. <p>Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p>(Source : federationpeche18.fr)</p> <p><u>AAPPMA du département de l'Indre :</u></p> <p>AAPPMA Reuilly "le Gardon frit »</p> <p>AAPPMA Issoudun "la Rippe"</p>
<p>Réserves de pêche</p>	<p>Arrêté n°2017-0357 du 16 mai 2017 portant création d'une réserve temporaire de pêche sur une partie de l'étang de Poisieux pour une période de 5 ans (jusqu'au 16 mai 2022)</p> <p>(Source : DDT18)</p>
<p>Type de gestion appliquée les 5 dernières années</p>	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Châtelet/Morlac « l'Amicale des pêcheurs de Saint-Pierre-les-Bois/Le Châtelet/Morlac » : Entretien des berges du parcours de pêche. Retrait des embâcles gênant la continuité écologique au sein de la rivière. - AAPPMA Touchay « le Brochet » : / - AAPPMA Lignièrès « l'Union amicale des pêcheurs à la ligne » : Entretien des berges du parcours de pêche. - AAPPMA Mareuil-sur-Arnon « le Vairon mareuillois » : ND Tentative de traitement à la chaux du plan d'eau de Mareuil-sur-Arnon en 2017, pour limiter le développement des herbiers aquatiques. - AAPPMA Charost « La Brochet charostais » Entretien des berges du parcours de pêche. Retrait des embâcles gênant la continuité écologique au sein de la rivière. - AAPPMA Lury-sur-Arnon « La Brème » Entretien des berges du parcours de pêche - AAPPMA Massay « l'Ablette » Entretien des berges du parcours de pêche. Traitement à la chaux vive dans le plan d'eau de Sailly en 2016, 2014 et 2013. - AAPPMA Saint-Hilaire-de-Court « La Brème »

	<p>Entretien des berges du parcours de pêche.</p> <p><u>AAPPMA du département de l'Indre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Reuilly "le Gardon frit" / Cf FDAAPPMA36 - AAPPMA Issoudun "la Rippe" / Cf FDAAPPMA36
<p>Déversements éventuels</p>	<p>1) AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Châtelet/Morlac « l'Amicale des pêcheurs de Saint-Pierre-les-Bois/Le Châtelet/Morlac » Déversements au niveau du moulin de Lomoy (Cf. Contexte « Arnon Amont »).</p> <p>2) AAPPMA Touchay « le Brochet » ND</p> <p>3) AAPPMA Lignièrès « l'Union amicale des pêcheurs à la ligne » Déversements tous les ans : <ul style="list-style-type: none"> - 340 kg de poissons blancs. - 50 kg de carnassiers. - 50 kg de truites. </p> <p>4) AAPPMA Mareuil-sur-Arnon « le Vairon mareuillois » ND</p> <p>5) AAPPMA Charost « La Brochet charostais » Déversements tous les ans : <ul style="list-style-type: none"> - 60 kg de Truites arc-en-ciel (TAC). - 25 kg de Black-Bass (BBG). - Et 160 kg de Gardons (GAR) et de Tanche (TAN) uniquement dans l'étang de Poisieux. </p> <p>6) AAPPMA Lury-sur-Arnon « La Brème » Déversements en 2017 : 500 kg de Gardons (GAR).</p> <p>7) AAPPMA Massay « l'Ablette » Déversements uniquement dans le plan d'eau de Sailly : <ul style="list-style-type: none"> - 80 kg de Truites - 20 kg de Sandres (SAN) - 40 kg de Brochets (BRO) - 250 kg de Gardons (GAR) - 150 kg de Carpes (CCO) - 30 kg de Black-Bass (BBG) - 100 kg d'Amour blancs (en 2012) </p> <p>8) AAPPMA Saint-Hilaire-de-Court « La Brème »</p> <p><u>AAPPMA du département de l'Indre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Reuilly "le Gardon frit" / Cf FDAAPPMA36 - AAPPMA Issoudun "la Rippe" / Cf FDAAPPMA36

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Morphologie du cours d'eau dégradée / Travaux hydrauliques anciens (curage, recalibrage, recouplement de méandres, chenalisation)	Homogénéisation des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage local du substrat, merlon de curage en berge qui amplifie les hauteurs de berges)	Impact fort	Impact fort
		Dégradation/disparition des habitats piscicoles Reproduction limitée des espèces lithophiles / déconnexion des annexes hydrauliques (frayères à brochet)		
Déformation/uniformisation du lit naturel Perte de linéaire par la rectification du cours d'eau (perte de méandres)				
	Ouvrages hydrauliques transversaux (barrages et plans d'eau sur cours)	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et au transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort
		Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction		
		Effet « plan d'eau » Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau en aval (augmentation		

		de la température de l'eau, diminution de la teneur en O ₂ dissous, évaporation...)		
		Perte de linéaire de cours d'eau à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
		Apparition d'espèces limnophiles		
	Dérivations/ Prélèvements d'eau pour alimentation d'étangs, irrigation agricole	Perte de débit dans le cours principal Accentuation d'étiage estival sévère	Impact faible	Impact fort
	Rejets des eaux chargées agricoles (intrants phytosanitaires)	Altération de la qualité de l'eau et du milieu	Impact modéré	Impact modéré
Facteur annexe	Pression de l'élevage (équins, bovins)	Apport de Matières en Suspensions (MES) Eroulement des berges	Impact modéré	Impact modéré
	Présence d'espèces exotiques envahissantes (ragondin, écrevisses allochtones, plantes invasives)	Accélération de l'érosion des berges Apport de sédiments fins dans le cours d'eau	Impact faible	Impact faible
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Très Perturbé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0333c FRGR0334a FRGR0334b FRGR2004 FRGR2040 FRGR2094 FRGR2106</p>	<p>Déconnexion/effacement des plans d'eau sur cours</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles)</p> <p>Améliorer la qualité physico-chimique du cours d'eau</p>		<p>Effacement, aménagement et gestion d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Déconnexion/effacement des plans d'eau sur cours</p> <p>Amélioration de la mosaïque habitationnelle</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>
					<p>Effacement, aménagement et gestion d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par la création de passes à poissons adaptées ou l'effacement de l'ouvrage</p> <p>Libre migration des</p>			

					espèces piscicoles (TRF, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction	
<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Restauration/gestion d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0333c FRGR0334a FRGR0334b FRGR2004 FRGR2040 FRGR2094 FRGR2106</p>	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Restauration/gestion d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>Retrouver un peuplement piscicole cyprinicole équilibré</p>	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Restauration/gestion d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>Restaurer la morphodynamique naturelle du lit mineur</p> <p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et adaptée à un peuplement cyprinicole</p> <p>Restaurer la surface d'habitats piscicoles disponible (abris, zone de reproduction...)</p> <p>Améliorer la résilience des cours d'eau vis-à-vis des débits d'étiages parfois sévères</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

<p>Gestion des plans d'eau</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »</p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p>	<p>Affluents + plan d'eau de Mareuil-sur-Arnon pour l'axe principal</p>	<p>FRGR0333c FRGR0334a FRGR0334b FRGR2004 FRGR2040 FRGR2094 FRGR2106</p>	<p>Gestion des vidanges</p> <p> limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p> <p> limiter l'apport d'espèces nuisibles en aval</p> <p>Gestion des débits</p> <p> Augmenter les débits alloués au cours d'eau principal</p> <p> Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p> Limiter le réchauffement des eaux en aval pendant la période estivale</p>	<p>Améliorer les conditions d'habitabilité pour la population piscicole en place</p>	<p>MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »</p>
<p>Gestion quantitative de la ressource en eau</p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	<p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0333c FRGR0334a FRGR0334b FRGR2004 FRGR2040 FRGR2094 FRGR2106</p>	<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p> Respecter, voire augmenter les débits alloués aux cours d'eau</p> <p> Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p> Retrouver et maintenir une bonne population piscicole en bon état</p>	<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p> Amélioration de la mosaïque habitationnelle toute l'année</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>RES01 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »</p>

<p>Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques et pollution diffuse)</p> <p>Gestion du système de drainage agricole</p> <p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances dangereuses) »</p>	<p>AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>Améliorer globalement les connaissances sur les apports en nitrates et produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces (et souterraines)</p> <p>Proscrire les sorties de drains directement dans lits mineurs</p> <p>Surveiller les apports via les cultures de céréales et l'érosion des sols. Surveiller les rejets industriels et domestiques</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0333c FRGR0334a FRGR0334b FRGR2004 FRGR2040 FRGR2094 FRGR2106</p>	<p>Rétablissement et maintien d'un peuplement piscicole en bon état</p>	<p>Améliorer La qualité de l'eau</p>	<p>AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>
--	---	-------------------------	--	---	--------------------------------------	--

		Gestion des matières en suspension (MES) et matières toxique (MTOX)					
2	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Gestion de la ripisylve et des peupleraies rivulaires</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p>	<p>MIA0201 « Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau »</p>	Tout le contexte	<p>FRGR0333c FRGR0334a FRGR0334b FRGR2004 FRGR2040 FRGR2094 FRGR2106</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Rétablissement / Maintien d'une population piscicole en bon état</p> <p>Eviter les écroulements de berges dus au bétail (colmatage local du substrat et destruction de sous-berges)</p> <p>Limiter l'apport de MES via le piétinement du bétail</p> <p>Eviter le débardage trop proche des rivières / Eviter la destruction de berges par la chute et le dessouchage de peupliers</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Mise en place d'abreuvoirs pour les animaux d'élevage. Conserver la ripisylve</p> <p>Eloigner les plantations de peuplier des rives des cours d'eau</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>
	<p>Surveiller, contrôler et empêcher si nécessaire la prolifération d'espèces invasives végétales et</p>	<p>MIA0703 « Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité »</p>	Tout le contexte	<p>FRGR0333c FRGR0334a FRGR0334b FRGR2004 FRGR2040 FRGR2094 FRGR2106</p>	<p>Maintien d'une bonne population piscicole en bon état</p>	<p> limiter les impacts sur les habitats aquatiques (essentiellement les annexes hydrauliques et des berges de cours d'eau)</p>	<p>MIA07 « Mesure de gestion de la biodiversité »</p>

	animales 9D « Contrôler les espèces envahissantes »						
--	---	--	--	--	--	--	--

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion Raisonnée

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisé en soutien aux populations piscicoles.
- Activités de loisir halieutique autorisées.

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).